



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2018-31**

**Chapitre 1.1 Marché public**

**Objet : Avenant au marché relatif à l'aménagement écotouristique du Liou**

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du VVF Village à Chorges, sous la présidence de M. Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 6 juin 2018

Date de convocation :

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 15

Pouvoir : 1

Vote(s) pour 16

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :

Mme Agnes PIGNATEL

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :

M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, (Président), **M. Marc VIOSSAT** (Vice-Président), **M. Jean-Pierre GANDOIS** (Vice-Président), **Mme Agnes PIGNATEL** (Vice-Présidente), **M. Jean BERNARD** (Trésorier), **Mme Jessica GUIARD** (Conseillère Syndicale Suppléante de M. Christian DURAND), **M. Pierre DOUSSOT** (Conseiller syndical suppléant de M. Robert FRAYSSINES), **M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller syndical), **Mme Valérie GRECARD** (Conseillère Syndicale), **M. Jacques GASQUET** (Conseiller syndical suppléant de M. Georges GAMBAUDO), **M. Patrick PERNIN** (Conseiller Syndical), **Mme Sophie VAGINAY** (Conseillère Syndicale), **M. Roger MASSE** (Conseiller Syndical), **Mme Carole CHAUVET** (Conseillère Syndicale), **Mme Ginette MOSTACHI** (Conseillère Syndicale)

Etaient représentés:

Mme Bénédicte FEROTIN donne pouvoir à Monsieur Marc VIOSSAT

Etaient invités et présents: M. Guy KLETTY (Mairie de Ubaye-Serre-Ponçon),  
Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF)

Etaient excusés:

M. Robert FRAYSSINES, Mme Pascale BOYER, Mme Valérie ROSSI, M. Joel BONNAFFOUX, Mme Patricia VINCENT

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que dans le cadre de la valorisation de la zone humide du Liou, le S.M.A.D.E.S.E.P. a contracté un marché de travaux avec l'entreprise Dynamique Environnement pour la réalisation d'un sentier découverte composé de deux cheminements sur pilotis, d'un poste d'observation pour l'avifaune et d'un cheminement empierré. Ce nouvel aménagement, partiellement réceptionné, permet de doter les Communes de Crots et Baratier d'un nouveau produit touristique annuel peu présent à l'échelle départemental et disponible toute l'année. A terme, cet aménagement contribue au développement d'une stratégie touristique plus globale avec un phasage progressif : Liou, Peyre Blanc, Chanterenne, Tour du lac...

Des dépenses nouvelles imprévues ont été rendues nécessaires à l'exécution contractuelle des travaux qu'il convient aujourd'hui de formaliser par avenant au marché de base. Le Président précise à l'assemblée les caractéristiques de l'avenant repris ci-dessous :

- Montant du marché initial : 221 705,00 € HT
- Avenant avec incidence sur le montant du marché
  - Somme des plus-values : 47 037,40 € HT
  - Somme des moins-values : 10 170,00 € HT

Le Président indique que le montant total de l'avenant est de 36 867,40 € HT, soit 16,6% du montant total affermi du marché. Le nouveau montant du marché est donc de 258 572,40 € HT, soit 310 286,88 € TTC. Le montant de l'avenant envisagé étant supérieur à 5% du montant du marché initial, il convient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur sa passation.

Le Président précise que les propositions établies par les autres candidats ayant répondu sur le marché de base demeurent toutes supérieures au présent marché amendé des prestations supplémentaires. L'avenant proposé n'induit donc aucun bouleversement économique du marché initial.

Par suite, il est proposé la motion délibérative suivante.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention de mise à disposition du domaine public hydro-électrique de Serre-Ponçon signée entre le concessionnaire EDF, l'Etat, autorité concédante, et le S.M.A.D.E.S.E.P. en date du 29 février 2016,
- Les arrêtés n°182/2017 et 79/17 délivrés respectivement par les Communes de Baratier et Crots relatifs aux permis d'aménager octroyés pour la valorisation de la zone humide du Liou,
- Les permis d'aménager n° PA 005012 17 H0001 et PA 005045 17 H0003 délivrés respectivement par les Communes de Baratier et Crots,
- Les avis positifs des services de l'Etat consultés dans le cadre des permis d'aménager.
- La convention d'occupation du domaine public relative aux travaux de la zone du Liou
- L'acte d'engagement relatif au marché de valorisation écotouristique de la zone humide du Liou notifié en date 8 janvier 2018 à l'entreprise Dynamique Environnement

**CONSIDERANT :**

- L'exposé du Président,
- L'importance du lac de Serre-Ponçon pour l'économie alpine, notamment au niveau de la nécessaire diversification touristique qu'elle doit plus que jamais engager,
- Le rôle incontournable que recouvre en la matière le syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon, dont l'efficacité est clairement avérée,
- La large phase de consultation menée par le S.M.A.D.E.S.E.P. avec ses partenaires institutionnels et techniques et le concessionnaire EDF concernant la valorisation de la zone humide du Liou.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 6 juin 2018 :**

- **APPROUVE** l'exposé du Président ainsi que l'avenant ci-joint ;
- **L'AUTORISE** dans ce cadre à signer cet avenant et à le mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

  
**Le Président,**



Extrait du registre des délibérations n° 2018/31 Page 2/2